

Condom Conseil municipal

Les commerçants pourront ouvrir 12 dimanches par an



Condom Conseil municipal

Le schéma directeur de l'eau potable réalisé à la demande de la mairie a fait l'objet de discussion lors du dernier conseil municipal de mardi. Un état des lieux a été établi sur le réseau et les ressources en eau et de définir un certain nombre d'objectifs. L'un est l'amélioration du rendement qui se situe aux alentours de 60 % un phénomène dû aux fuites résultant d'un réseau ancien et en partie en zone rurale ou les canalisations sont soumises aux mouvements de terrain suivant les périodes. "50 % bon et 50 % médiocre ou mauvais " expliquait le maire qui notait aussi les problèmes de vieillissement des canalisations en PVC.

Des travaux indispensables

Des investissements à faire qui concernent les réseaux a raison de 2 km par ans pour un montant de 520 000 euros, la recherche de fuite, la réhabilitation des réservoirs dont le coût se situerait aux alentours de 300 000 euros. Des investissements qui vont se répercuter sur le prix de l'eau à hauteur de 42 ou 44cts le m3.

Les tarifs de l'eau pour 2016 :

prime fixe semestrielle part communale : 21 euros,

consommation part communale 0,49 euros par m3

part CACG alimentation en eau brute 0,066 euros par m3

+5cts pour la cantine scolaire

La majorité des tarifs pour les services ne devraient pas changer hormis celui des repas à la cantine qui devraient augmenter de 0,05 euro. Une augmentation non justifiée pour Françoise Martinez au vue de la qualité du service rendu.

Groupement de commande

Le marché électricité négocié dans le cadre du groupement de commande permettra une économie de 10 à 12 % sur la période 2016-2017. Un marché sur la fourniture de gaz naturel a été passé selon les mêmes critères.

Dérogation au repos dominical

<https://www.lejournaldugers.fr/article/6713-condom-conseil-municipal>

Le conseil a voté la possibilité pour les commerces de détail d'ouvrir 12 dimanches dans l'année. Ce n'est pas une obligation pour les commerçants d'ouvrir faisait remarquer le maire. Les dates ont été choisies avec les commerçants et l'ACC en fonction des soldes et des fêtes.

Pour l'année 2016 :10 et 17 janvier, 26 juin, 3, 10, 17, 24, et 31 juillet,7 et 28 août, 4 septembre, 18 décembre.

Deux subventions ont été attribuées:l'une à l'ACC pour un montant de 2054 euros et à l'école de musique 65 995 euros.